Informations de base	
2022/0084(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la décision de la commission parlementaire
Sécurité de l’information dans les institutions, organes et organismes de l’Union **Subject** 2.80 Coopération et simplification administratives 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 3.30.07 Cybersécurité, politique cyberespace 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet 8.40 Institutions de l'Union 8.40.08 Agences et organes de l'Union	

Prévisions	
15/02/2027	Date indicative de la séance plénière, 1ère lecture